

# Algues vertes : l'État condamné, ils réagissent



*L'État est reconnu responsable par la cour administrative d'appel de la mort de Jean-René Auffray, décédé dans une vasière d'algues vertes à Hillion.*

*Archives Thomas Bregardis / Ouest-France*

L'État a été jugé responsable par la cour administrative d'appel à 60 % de la mort de Jean-René Auffray. Il avait été retrouvé mort dans une vasière polluée aux algues vertes à Hillion.

C'est un jour historique. La cour administrative d'appel de Nantes a reconnu, pour la première fois, la responsabilité pour faute de l'État à 60 % dans la pollution aux algues vertes ayant causé le décès d'un homme de 50 ans, Jean-René Auffray. Il avait été retrouvé, sans vie, dans une vasière de l'estuaire du Gouessant, à Hillion, en septembre 2016.

Cette décision de justice, inédite, a suscité de nombreuses réactions.

---

## Rosy Auffray, veuve de Jean-René Auffray

---

On est très surpris. On n'osait pas se projeter sur le fait que l'on puisse gagner après le jugement du tribunal administratif de Rennes [les proches de Jean-René Auffray avaient été déboutés en 2022] qui nous avait refroidis. On est soulagés, contents et émus et très reconnaissants vis-à-vis de tous ceux qui nous ont accompagnés. C'est une victoire collective.

Sur les 60 % de part de responsabilité de l'État, c'est révoltant, mais notre objectif premier était la reconnaissance de la dangerosité des algues vertes et leur lien de causalité dans le décès de Jean-René. Mais on nous répond qu'en habitant à Hillion, on aurait dû être avertis du danger car cela avait été médiatisé. C'est une façon de ne pas reconnaître tous les torts et d'en renvoyer sur nous, qui sommes victimes.

On va continuer notre combat. On travaille sur la communication et la prise de conscience.

---

## Murielle Lepvraud, députée La France insoumise de Guingamp

---

Le lien juridiquement établi entre le décès de Jean-René Auffray et l'inhalation d'hydrogène sulfuré lié aux algues vertes marque un tournant historique. [...] La venue la semaine dernière [dans les Côtes-d'Armor] de Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, aux côtés de Mickaël Cosson, député, visait à promouvoir une filière économique autour des algues vertes [...]. Cette visite résonne comme une provocation.

Face à cette crise environnementale doublée d'un scandale sanitaire, il est impératif d'ouvrir une commission d'enquête indépendante. [...] Cette décision de justice n'est pas une fin, mais le début d'un réveil collectif, où la Bretagne, ses citoyens et ses institutions doivent s'unir pour adresser ce qui est avant tout un enjeu de santé publique.

---

## L'association Halte aux marées vertes

---

C'est très soulageant que le décès d'un être humain soit enfin reconnu en lien avec les algues vertes. Le fait que Jean-René Auffray soit reconnu responsable à 40 % de sa propre mort est choquant.

L'État savait aussi depuis très longtemps que cette zone était à risque, très élevé.

Ce n'est pas Jean-René Auffray qui a mis du lisier dans l'eau et qui alimente les algues vertes. À partir du moment où l'on sait que la zone est toxique et qu'il y a eu la mort de 36 sangliers en 2011 à proximité du site, qu'il

y a des plans Algues vertes inefficaces... Que la justice reconnaisse et fasse indemniser les proches, c'est très important.

Ça nous donne des armes pour une plainte que l'on va déposer très prochainement au pénal, contre X.

---

## **Mickaël Cosson, député Modem de Saint-Brieuc**

---

C'est le résultat d'un combat de neuf ans pour la famille Auffray. Fermer des plages pour des raisons sanitaires, dès qu'il y a un échouage d'algues vertes, se justifie. C'est ce que j'ai appliqué dès 2017, pas à l'injonction de l'État mais à celle du maire d'Hillion que j'étais.

Malgré les actions menées en amont et avec le mode de ramassage actuel, on n'évacue pas le risque sanitaire. Considérer que ramasser en mer, c'est une hérésie, c'est faire preuve de peu de pragmatisme au regard de la configuration de la baie. Il va falloir attendre des décennies avant de faire baisser les taux de nitrate à 10 mg/litre.

Lutter en amont et trouver des solutions en aval est complémentaire. Je ne vais pas demander une commission d'enquête pour faire reconnaître que les carences de l'État : on le sait déjà.

*Recueilli par Gaëlle COLIN.*